

Rapport du responsable du dossier sur les régimes de retraite

L'environnement économique a été favorable en 2013 avec un rendement de 15,46 %. Le degré de solvabilité du régime est passé de 66,9 % à 76 %, le taux de capitalisation de 88,8 % à 94 % et le déficit de capitalisation de 336 millions à 185 millions. Au 5 septembre 2014, le rendement de la caisse était de 8,8 %, mais depuis les marchés financiers se sont fortement dépréciés !

Sur un vote majoritaire, le dépôt de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 a été voté. Le dépôt officiel a été fait le 30 septembre 2014. À la réunion de juin, lors du vote pour ce dépôt à la Régie des Rentes du Québec, la plupart des représentants des employés au Comité de retraite ont voté contre, ils voulaient un taux plus élevé, soit autour de 24 %, pour forcer la table de négociation à s'entendre au plus vite. Les négociations de la table réseau n'avancent pratiquement pas.

Cette évaluation fera augmenter le taux de cotisation à 21,3 % de la masse salariale et sera effective le 1^{er} janvier 2015. Ainsi, la cotisation salariale des employés sera augmentée à 12,7 % du traitement ajusté, afin d'obtenir un financement paritaire égal à 10,65 % de la masse salariale. Le Régime de Retraite a dû demander à l'Agence de Revenu du Canada la permission d'augmenter les cotisations au-dessus de 9 %. Cela lui a été accordé.

Il faudra réviser la politique de financement du RRUQ, elle n'est plus adéquate, car elle amortit très peu le déficit, c'est plus un problème de structure que de conjoncture économique ; tant que le déficit n'est pas éliminé, il n'y a pas d'indexation ! Selon la revue de la situation financière du régime, la probabilité de revenir à l'indexation des rentes est de 48 % dans 10 ans.

Lorsque la réserve pour indexation sera positive, il pourra y avoir indexation des rentes. Cette indexation promise en 2005 est maintenant assujettie à une loi votée en 2010 par le gouvernement du Québec qui oblige à rembourser, par les travailleurs actifs, le montant de l'indexation **SI** le taux de solvabilité de la caisse de retraite est inférieur à 90 %. Cependant si les taux d'intérêt augmentaient de 1 %, le déficit de solvabilité serait d'environ 88 %.

Et finalement, voici un tableau, tiré de l'évaluation actuarielle, des participants recevant une rente (Retraités et survivants).

<u>Âge</u>	<u>Nombre</u>	<u>Rente moyenne</u>
< 20	16	2 600 \$
20 – 24	4	2 700 \$
40 – 44	1	***
45 – 49	7	12 500 \$
50 – 54	21	19 700 \$
55 – 59	314	33 800 \$
60 – 64	978	37 200 \$
65 – 69	1 048	32 900 \$
70 – 74	678	28 500 \$
75 +	674	21 200 \$
<u>Total</u>	<u>3 741</u>	<u>30 900 \$ (115 596 900 \$)</u>